



Groupement National des Anciens  
Sapeurs-Pompiers de Paris

# **64<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU GNASPP**

## **CONVOCATION**

### **N° 01 - 2023 / GNASPP / TG / CJM / A.G GNASPP.**

En application des dispositions de l'article 8 des statuts du GNASPP et de l'article CA2 (chapitre IV) du règlement intérieur, le Conseil d'Administration, convoque l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Le samedi 25 mars 2023 à 15h00**  
**Au fort de Villeneuve Saint Georges**

Afin de délibérer selon l'ordre du jour suivant :

1. Allocution du Président.
2. Rapport moral par le Secrétaire Général.
3. Présentation des comptes 2022 par le Trésorier Général-Approbation des comptes de l'exercice clos.
4. Vérification des comptes (désignations de deux vitrificateurs aux comptes).
5. Présentation et vote du budget prévisionnel 2023.
6. Présentation des candidats administrateurs, vote, désignation de deux scrutateurs.
7. Présentation du recrutement par BORH/RECRUTEMENT
8. Rapport des commissions
  - Entraide et solidarité (10')
  - Conseil de récompenses (10')
  - Devoir de mémoire (10')
  - Recrutement reconversion (10')
9. Intervention du Général commandant la BSPP.
10. Désignation du porte-drapeau du GNASPP et de ses suppléants.
11. Cotisation du groupement 2024.
12. Congrès 2024.
13. Résultat des élections.
14. Questions diverses.
15. Synthèse des travaux de l'Assemblée Générale par le Président du GNASPP.

Le programme des journées entourant l'Assemblée Générale et bulletin d'inscription est annexé à la présente convocation.



Groupement National des Anciens  
Sapeurs-Pompiers de Paris

## Programme des journées l'Assemblée Générale

### Vendredi 24 mars

- **14h00** : conseil d'administration siège de l'ADOSSPP (membres du CA/membres honoraires)
- **18h00** : cocktail d'accueil au siège de l'ADOSSPP
- **19h00** : départ Cabaret Paradis Latin

### Samedi 25 mars

#### **RDV**

- **09h00** : chapelle Notre Dame de Bon Secours, cérémonie religieuse
- **10h30** : cimetière du Montparnasse monument aux Morts de la BSPP devoir de mémoire
- **12h00** : Limeil-Brévannes Valenton (LVV) dépôt de gerbe et remise de décorations
- **13h00** : repas officiel (LVV)
- **14h50** : départ des accompagnants pour visite du musée(bus)
- **14h50** : départ pour l'Assemblée Générale au **FORT de VILLENEUVE-SAINT GEORGES** (bus)
- **18h00** : visite Ecole des sapeurs-pompiers de Paris
- **20h00** : repas de gala LVV

Le transport des congressistes et des accompagnants sera assuré pendant les journées (sur inscription)  
Possibilité de se rendre directement sur les lieux

- Siège de l'ADOSSPP : 39 bd Bourdon 75004 Paris
- Cabaret du Paradis Latin : 8 rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris
- Chapelle Notre Dame de Bon Secours : 20Bis rue Notre Dame des Champs 75006 Paris
- Cimetière du Montparnasse : 3 Bd Edgar Quinet, 75014 Paris
- Ecole des sapeurs-pompiers de Paris Limeil-Brévannes Valenton : 3 avenue Guy Moquet 94460 Valenton
- Fort de Villeneuve St-Georges : 16 avenue de l'Europe 94160 Villeneuve St-Georges

### Préparation des élections :

Les présidents des groupements assistant à l'Assemblée Générale sont invités à informer le secrétariat de leur présence effective.

De même en cas d'absence, il leur est demandé de bien vouloir communiquer le nom de leur représentant, membre du bureau (réf. Règlement Intérieur)

### Tenue pour les cérémonies

Tenue fédérale : cravate, bonnet de police, gants blancs, médailles pendantes.